

|  |
| --- |
| Prestations d’accompagnement de la maîtrise d’ouvrage et tierce recette applicative et de la maîtrise d’œuvre et recette technique à la transformation numérique |
| CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE (CRT)  LOT 2 |

Numéro de consultation : SNUM-2025-32

Procédure de passation : Appel d’offres

SOMMAIRE

[Prestations d’accompagnement de la maîtrise d’ouvrage et tierce recette applicative et de la maîtrise d’œuvre et recette technique à la transformation numérique 1](#_Toc204008739)

[SOMMAIRE 2](#_Toc204008740)

[PRÉAMBULE 3](#_Toc204008741)

[CRITÈRE « VALEUR TECHNIQUE » 55% 4](#_Toc204008742)

[1. Sous-critère 2.1 – 5% - Compréhension du contexte, des enjeux et des risques– 4](#_Toc204008743)

[2. Sous-critère 2.2 – 20 % - Pertinence de l’organisation générale, des délais, méthodologie et outillage associé pour l’ensemble des prestations et mode de fonctionnement partenarial avec le Ministère– 4](#_Toc204008744)

[**a°) Pertinence de l’organisation, des délais et du planning** 4](#_Toc204008745)

[**b°) Méthodologie et outillage envisagé pour l’exécution des prestations** 4](#_Toc204008746)

[3. Sous critère 2.3 – 10 % - Pertinence des engagements qualitatifs, des mesures de sécurité envisagées, de la démarche qualité (PAQ), des indicateurs de performance proposés 5](#_Toc204008747)

[4. Sous-critère 2.4 – 20 % - Pertinence des moyens humains et des moyens matériels dédiés à l’exécution des missions – 6](#_Toc204008748)

[CRITÈRE « ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL » 15% 7](#_Toc204008749)

[5. Sous-critère 3.1 – 10% - Volet environnemental – Mesures mises en œuvre en matière de gestion des usages numériques et Mesures mises en place en matière d’acquisition/gestion des outils informatiques et téléphoniques dans le cadre de l’exécution du marché 7](#_Toc204008750)

[6. Sous-critère 3.2 – 5% - Volet social – Mesures mises en œuvre notamment en matière de formation professionnelle 8](#_Toc204008751)

PRÉAMBULE

La répartition entre le critère prix, le critère technique et le critère environnemental et social est réalisée comme suit :

* 30% pour le critère prix
* 55% pour le critère technique
* 15% pour le critère environnemental et social

Les chapitres ci-dessous décomposent le critère technique et son cadre de réponse par sous-critère.

Le mémoire technique du candidat ne devra pas dépasser le nombre de pages énoncé ci-après (police ARIAL 10 ou équivalent, intervalle 1) :

\* Le cadre de réponse technique relatif aux critères techniques, environnementaux et sociaux ne devra pas dépasser 60 (soixante) pages.

\* Le mémoire relatif au critère développement durable ne devra pas dépasser dix (10) pages.

\*Les annexes à fournir par le candidat (cf. ci-dessous) ne sont pas comptabilisées dans le nombre de pages maximum du mémoire.

En complément du nombre maximum de pages prévu par sous-critère et précisé ci-dessous, les candidats sont autorisés à présenter :

- Pour le sous-critère technique 2.3 "Pertinence des engagements qualitatifs, des mesures de sécurité envisagées, de la démarche qualité (PAQ), des indicateurs de performance proposés ", la fourniture d’un PAS et d’un PAQ.

- Pour le sous-critère technique 2.4 «Pertinence des moyens humains et des moyens matériels dédiés à l’exécution des missions », la fourniture d’un maximum de 15 (quinze) profils.

CRITÈRE « VALEUR TECHNIQUE » 55%

1. Sous-critère 2.1 – 5% - Compréhension du contexte, des enjeux et des risques–

Le candidat indique sa compréhension de la stratégie, des objectifs et des enjeux de l’accord-cadre dans le contexte du Ministère.

Le candidat s’applique à exposer dans son offre les enjeux en termes de risques, de facteurs clés de succès, de priorisation, de sécurité, de calendrier, etc. démontrant de sa compréhension du contexte et du besoin du Ministère. Il précise notamment les risques spécifiques associés à la réécriture qu'il identifie au regard de l'exigence d’iso-fonctionnalité et de performance dans le cadre technique précisé au CCTP et dans ses annexes.

1. Sous-critère 2.2 – 20 % - Pertinence de l’organisation générale, des délais, méthodologie et outillage associé pour l’ensemble des prestations et mode de fonctionnement partenarial avec le Ministère–

**a°) Pertinence de l’organisation, des délais et du planning**

Dans un premier temps, le candidat indique l’organisation générale et spécifique qu’il propose de mettre en place pour exécuter l’ensemble des prestations prévues à l’accord cadre. Il décrit clairement le lieux de réalisation des prestations, le mode d'organisation de son centre de service, de manière précise.

Il précise quel niveau hiérarchique, dans sa propre organisation, porte la responsabilité contractuelle dess prestations, et le matérialise en indiquant les participants qu’il prévoit aux différents comités prévus dans le CCTP.

Le candidat détaille et présente notamment :

La structure et l’organisation de/des équipe(s) de pilotage proposée(s) à l’accord-cadre : il précise quel niveau hiérarchique porte la responsabilité contractuelle dans sa propre organisation. En cas de groupement ou de sous-traitance, le candidat présente l’organisation mise en place, les responsabilités portées par tous les membres du groupement (notamment via une matrice RACI) et les interlocuteurs du Ministère.

La visibilité qu’il donne au Ministère sur l’avancement des différents travaux en termes de gouvernance, d’outils de suivi, de qualité des prestations, d’indicateurs de pilotage, de tableaux de bord, etc.

**b°) Méthodologie et outillage envisagé pour l’exécution des prestations**

Dans un premier temps, le candidat décrit la méthodologie mise en œuvre pour l’éxécution, la prise en compte des contraintes, des risques et le suivi des prestations.

Dans un second temps, le candidat décrit le dimensionnement et le ratio d’actvivité prévus pour l’éxecution des prestations, notamment les hypothèses de dimensionnement des UO.

1. Sous critère 2.3 – 10 % - Pertinence des engagements qualitatifs, des mesures de sécurité envisagées, de la démarche qualité (PAQ), des indicateurs de performance proposés

Le candidat décrit les engagements qualitatifs, les mesures de sécurité envisagées et les indicateurs de performance proposés.

Le candidat décrit ainsi sa démarche qualité et fournit un PAQ V0. Il décrit sa démarche en matière de sécurité et fournit un PAS V0. Il est entendu que le PAQ et PAS sont adaptés au contexte de ce marché.

Le candidat met en évidence les mécanismes, les principes d’escalade et le plan d’actions qu’il propose en cas de difficultés.

Le candidat indique l’ensemble des niveaux de services et des indicateurs proposés au Ministère pour la réalisation des prestations en complément de ceux exprimés dans le CCTP.

Enfin, le candidat précise dans sa réponse les points d’optimisation qui lui paraîtraient nécessaires sur le contenu du cahier des charges et le contenu des prestations, unité d'oeuvre afin de rendre son engagement plus important.

1. Sous-critère 2.4 – 20 % - Pertinence des moyens humains et des moyens matériels dédiés à l’exécution des missions –

Dans un premier temps, le candidat présente l’organigramme et les qualifications professionnelles pertinentes de l’equipe afféctée à l’execution du marché.

Le candidat fournit une liste des profils envisagés (15 profils maximum). Il transmet pour chaque profil des CV anonymisés avec des illustrations d’expériences similaires réalisées, ainsi que les compétences et certifications sur des technologies similaires.

Dans un second temps, le candidat expose les moyens matériels qui seront mis en œuvre dans le cadre du marché.

CRITÈRE « ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL » 15%

Le titulaire accompagnera son offre d’un mémoire relatif au Développement Durable dans lequel il précise les moyens mis en œuvre pour respecter les obligations afférentes figurant au CCAP et notamment :

* Les actions déjà mises en place ou envisagées pour former son personnel au numérique responsable ;
* Les actions déjà mises en place ou envisagées pour un usage du numérique responsable ;
* Le(s) label(s) du papier qu’il utilisera pour tous types de supports dont l’impression s’avèrera nécessaire dans le cadre de l’exécution du marché (il fournit les preuves associées) ;
* Les moyens mis en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre notamment en ce qui concerne les déplacements effectués par son personnel dans le cadre de l’exécution du marché ;
* la démarche entreprise pour garantir que les outils répondront aux exigences d’Ecoconception

Les éléments fournis par le titulaire dans leur offre serviront notamment, de base pour le bilan annuel de performance environnementale et sociale exigé dans le CCAP.

1. Sous-critère 3.1 – 10% - Volet environnemental – Mesures mises en œuvre en matière de gestion des usages numériques et Mesures mises en place en matière d’acquisition/gestion des outils informatiques et téléphoniques dans le cadre de l’exécution du marché

**5.1 Mesures mises en œuvre en matière de gestion des usages numériques, dans le cadre de l’exécution du présent marché**

Le candidat précise s’il met en place une politique numérique écoresponsable (par exemple : tri des données, alimentation des serveurs, stockage sur les réseaux, gestion des courriels et envois raisonnés) dans le cadre des prestations similaires à celles qui seront réalisées dans le marché et la détaille.

Il détaille les outils qu’il entend utiliser dans le cadre de l’exécution du présent marché et indique leurs caractéristiques en matière d’écoconception.

Il indique si son personnel est formé aux bonnes pratiques à acquérir pour une utilisation plus écologique du numérique.

Il justifie sa réponse par tous moyens de preuve.

**5.2 Mesures mises en œuvre en matière d’acquisition / gestion des outils informatiques et téléphoniques, dans le cadre de l’exécution du présent marché**

Le candidat précise s’il met en place une politique concernant l’achat responsable des équipements : matériel neuf ou reconditionné, recours à la location, performance énergétique, écolabel, rationalisation du parc en fonction des usages… et le remplacement du matériel (remise à niveau, changement des pièces défectueuses…)

Il indique les mesures qu’il prend concernant la fin de vie du matériel et des consommables (tri, réemploi ou réutilisation via une structure du secteur de l’économie sociale et solidaire (ESS) ou une structure de réemploi du secteur de l’économie classique, cessions à titre gracieux (notamment faveur des acteurs de l’ESS) ou la revente aux professionnels du milieu ordinaire).

Il précise s’il fait appelle à un éco-organisme pour la gestion des déchets.

Le candidat développera tout autre action écoresponsable qu’il met en œuvre et qui sera applicable à l’exécution du marché.

Il justifie sa réponse par tous moyens de preuve.

1. Sous-critère 3.2 – 5% - Volet social – Mesures mises en œuvre notamment en matière de formation professionnelle

Le candidat détaillera les actions allant au-delà de la règlementation, qu’il met en œuvre notamment en matière de formation du personnel, dans le cadre de l’exécution du présent marché, dans les domaines suivants :

* actions de formation et de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
* plan de formation mis en place dans le cadre du marché, catégories de personnels formés, sujets abordés par catégorie de personnels
* égalité femmes / hommes : démarches proposées dans le cadre de l'exécution du marché visant à favoriser la féminisation du personnel
* toute autre action mise en œuvre…

Le candidat justifiera sa réponse par tous moyens (plan de formation, certificats de formation…)

Le Ministère attend une réponse au sein du CRT et non un renvoi vers des documents annexes.

**Précisions quant à la réalisation de l’obligation d’insertion par l’activité économique décrite à l’article 10.5 du CCAP (partie non notée) :**

Le candidat détaille les modalités selon lesquelles il entend réaliser son obligation d’insertion par l’activité économique au profit d’un ou plusieurs public(s) éloigné(s) de l’emploi : type de contrat proposé, encadrement, organisation du tutorat, accès à des formations, possibilité d’embauche de longue durée…